

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	36
VOTANTS	46

CONVOCAISON

Datée	Du 28/05/25
Affichée	le 28/05/25

OBJET

Tableau fixant les indemnités de
fonction des élus

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 05 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le vingt-huit mai 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Éric ZO a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Geneviève HOLTZAPPEL, Didier PITOU, Éric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, François HUREL, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Christophe POTTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Véronique HELLEUX a donné pouvoir à Dominique LORMEAU
Edith LEROY a donné pouvoir à François BRIZARD
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Mireille NOGUET
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE

Représentés : Dominique NETZER représenté par Geneviève HOLTZAPPEL
Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE

Absents excusés : Pascal SUARD, Nadège TROUILLET, Gilbert MATELOT,
Fabrice GLORIA, Franck GAULTIER

Absents : Alexandra DEPARIS-AUBRIOT, Nathalie RIBAUD, Jacky DE
TAEVERNIER, Virginie VIOLET

Accusé de réception en préfecture
61-2025-06-05-140
Date de télétransmission : 10/06/2025
Date de réception préfecture : 10/06/2025

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil que suite à la délibération du 06 février 2025 fixant à 9 le nombre de vice-présidents puis à 8, suite à la délibération de ce jour, il y a lieu de modifier le tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus.

Pour rappel, les indemnités sont déterminées par décret en référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Par délibération du 23 juillet 2020 et du 16 décembre 2021, le conseil communautaire a fixé le taux à son maximum, soit :

- indemnité du Président au taux de 67,50 %
- indemnité des Vice-Présidents au taux de 24,73 %

Monsieur le Président propose de maintenir ces taux.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-12,
- Vu le Procès-Verbal d'installation du conseil communautaire en date du 09 juillet 2020,
- Vu la délibération n° 2020-07-09-068 du conseil communautaire en date du 09 juillet 2020 portant à 10 le nombre de Vice-Présidents,
- Vu la délibération n° 2020-07-23-084 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant fixation des indemnités de fonction des élus,
- Vu la délibération n° 2021-12-16-207 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2021 portant fixation des indemnités de fonction des élus suite à l'élection d'un vice-président,
- Vu la délibération n° 2025-02-06-013 du conseil communautaire en date du 06 février 2025 fixant à 9 le nombre de vice-président,
- Vu la délibération de ce jour fixant à 8 le nombre de vice-président,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** le taux des indemnités de fonction des élus communautaires, à savoir :
Pour le Président : 67,50 %
Pour les Vice-Présidents : 24,73 %
de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

VOTE : UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250605-2025-06-05-140-DE
Date de télétransmission : 10/06/2025
Date de réception préfecture : 10/06/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 10 JUIN 2025
Publié en ligne le 10 JUIN 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

